

VALORISEZ VOTRE PROJET ALCOTRA !

Webinaire du 22/09/2026

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027



La Journée européenne de la coopération célèbre :

① The Slido app must be installed on every computer you're presenting from

slido

La journée de la coopération

La giornata della cooperazione



- Une campagne européenne facilitée par Interact, organisée pour les Programmes et les projets Interreg .
- Sous le slogan « **Stronger Together** » (« Plus forts ensemble »), cette campagne célèbre 15 ans de coopération européenne et les résultats concrets des projets menés pour une société plus inclusive, équitable et solidaire.

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

FAQ & BONNES PRATIQUES

Ce document répond aux questions les plus fréquentes et illustre la mise en œuvre concrète des obligations de communication et de visibilité.

QUESTIONS FRÉQUENTES ET BONNES PRATIQUES DE COMMUNICATION À DESTINATION DES BÉNÉFICIAIRES DES PROJETS INTERREG FRANCE-ITALIA ALCOTRA 2021-2027 SOMMAIRE	
1	<u>Introduction</u>
2	<u>Logos et identité visuelle</u>
3	<u>Supports obligatoires de visibilité</u>
4	<u>Publications et livrables du projet</u>
5	<u>Langues de la communication</u>
6	<u>Sites internet et réseaux sociaux</u>
7	<u>Événements</u>
8	<u>Photos et vidéos</u>
9	<u>Protection de la vie privée et traitement des données</u>
10	<u>La communication des projets : du plan à l'évaluation</u>

Ressources officielles disponibles

- Guide de Communication 2021–2027 – Interreg ALCOTRA
- Boîte à outils : Communiquer les opérations d'importance stratégique (Commission européenne)
- Comment communiquer à propos de votre projet (Office des publications de l'UE)
- Webinaires de l'Autorité de gestion (Région Auvergne-Rhône-Alpes)

❏ En cas de divergence d'interprétation, les documents officiels — notamment le Guide de communication — demeurent la référence.

LOGOS & IDENTITÉ VISUELLE

Projets concernés

Tous les projets financés sont soumis aux obligations : projets simples, microprojets et PITER+. Les PITER+ sont également soumis aux obligations spécifiques des opérations stratégiques.

Règles d'utilisation du logo ALCOTRA

Ne jamais modifier, déformer ou altérer le logo. Garantir un contraste suffisant. La largeur du logo doit correspondre à environ **un quart de la largeur disponible**. L'emblème de l'UE ne doit jamais être reproduit à une hauteur inférieure à **1 cm**.

Logo de projet & pay-off

Un logo personnalisé est autorisé mais ne doit jamais remplacer le logo officiel Interreg ALCOTRA. L'ajout d'un pay-off (slogan) est possible, mais il est préférable de conserver un logo simple et d'utiliser le slogan dans les supports de communication, de préférence en version bilingue IT/FR.

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

SUPPORTS OBLIGATOIRES DE VISIBILITÉ

Affiche A3

À installer dès le **démarrage du projet** et maintenir visible pendant toute sa durée. Obligatoire pour tous les partenaires, y compris le chef de file. Peut être adaptée au format A3 pour chaque partenaire. Un écran numérique est accepté en remplacement.

Pour les contrôles, il est nécessaire de conserver une photographie montrant l’affiche dans son contexte d’exposition, dans un lieu visible du public. Cette photographie devra être transmise comme justificatif.

Plaque permanente

Obligatoire pour les opérations comportant des **investissements matériels supérieurs à 100 000 €**, dès le début de la réalisation physique. Doit comporter le logo Interreg ALCOTRA. Il est recommandé d'indiquer le nom du projet et le montant du soutien FEDER.

Règle d'écriture

ALCOTRA doit toujours être écrit entièrement en lettres majuscules, car il s'agit d'un acronyme officiel. Cette règle s'applique à l'ensemble des supports : plaques, panneaux, publications, présentations et matériels promotionnels.

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

SITES INTERNET & RÉSEAUX SOCIAUX

Obligations web

Chaque bénéficiaire doit garantir la visibilité du projet sur son propre site internet. Il est recommandé de prévoir une page spécifique par projet. Le logo **Interreg France–Italie ALCOTRA 2021–2027** doit être utilisé — et non ceux des périodes précédentes.

Le logo doit être placé dans l'**en-tête** des pages dédiées au projet, et non uniquement en bas de page. Il n'est pas obligatoire d'indiquer le détail du financement FEDER par partenaire ; le soutien global suffit.

Une capture d'écran ou tout autre justificatif attestant de la présence du projet sur le site internet doit être conservé et téléchargé dans Synergie.

Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux doivent faire référence au projet. Le nom du compte ou sa description doit rendre identifiable le lien avec le projet financé.

Hashtags recommandés

- #Interreg · #EUFunds · #ALCOTRA
- Hashtags spécifiques au projet
- Mentions des comptes officiels du Programme et des partenaires

Les contenus publiés sur les réseaux sociaux sont soumis aux mêmes obligations que les autres outils de communication, y compris l'utilisation du logo du Programme.

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

Publications & Livrables du Projet

Mention obligatoire du financement

Tous les documents, études, rapports, articles scientifiques et produits réalisés dans le cadre du projet doivent comporter une référence explicite au soutien financier de l'**Union européenne** et du **programme Interreg France–Italie ALCOTRA 2021–2027**.

Éléments à indiquer

- Référence à l'Union européenne
- Programme Interreg France–Italie ALCOTRA 2021–2027
- Nom du projet
- Le cas échéant, les autres sources de cofinancement national

Formulation recommandée

« Publication cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du programme Interreg VI-A France–Italie ALCOTRA 2021–2027, au titre du projet X. »

Synthèses de vulgarisation

La réalisation de synthèses de vulgarisation des résultats favorise la diffusion auprès du grand public. Elles complètent les publications scientifiques destinées à des publics spécialisés.

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

Langues de la Communication

Langues officielles du Programme



Les langues officielles sont l'**italien** et le **français**. Les principaux supports destinés au public (sites web, brochures, affiches, panneaux, publications de vulgarisation) doivent être disponibles dans les deux langues pour garantir l'accessibilité à l'ensemble des territoires concernés.



Usage de l'anglais

Pour les congrès scientifiques ou les événements internationaux, l'utilisation de l'anglais est autorisée pour produire des supports de communication et/ou présenter le projet.



Bonne pratique

Lorsque cela est possible, prévoir une synthèse en italien et en français pour favoriser la diffusion et l'appropriation des résultats. La traduction des supports peut également s'avérer utile pour leur publication dans la bibliothèque des produits du site ALCOTRA.

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



Petite note sur...

Logo Interreg sur les Véhicules

Règles de positionnement

Bien que le règlement européen ne prévoit pas de dispositions spécifiques pour les véhicules, les règles générales de visibilité du Programme s'appliquent. Il est recommandé de placer le logo sur les **côtés et/ou à l'arrière** du véhicule. Il est déconseillé de l'apposer sur le pare-brise.

Dimensions indicatives

Pour un autobus de dimensions standard, une largeur comprise entre **40 et 60 cm** garantit généralement une bonne visibilité. Le logo doit être clairement lisible à distance et proportionné à la surface disponible.

Bonnes pratiques

- Utiliser des matériaux résistants aux intempéries (adhésifs extérieurs haute résistance UV)
- Prévoir un fond blanc ou clair, ou une bordure blanche pour garantir la lisibilité
- Respecter les proportions graphiques officielles

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

✗ Erreurs fréquentes à éviter

Logos

- Modifier ou déformer le logo Interreg
- Utiliser un ancien logo 2014-2020
- Rendre le logo moins visible que ceux des partenaires

Communication

- Supports uniquement dans une langue
- Absence de référence au programme ALCOTRA
- Publications sans mention du cofinancement européen

Site internet

- Logo uniquement en bas de page
- Absence de description du projet
- Aucune mention du soutien européen

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

ÉVÉNEMENTS, PHOTOS & VIDÉOS



Événements

Pour les projets simples et microprojets, il n'existe pas d'obligations spécifiques d'organisation. Toutefois, le logo Interreg ALCOTRA et les références au cofinancement européen doivent figurer sur **tous les supports** : invitations, affiches, programmes, roll-up, présentations. La visibilité du Programme doit demeurer prépondérante même en présence d'autres sponsors.



Photos

Privilégier des images mettant en valeur des **actions opérationnelles, des personnes impliquées et des résultats concrets**. Les photos doivent être libres de droits. Les images IA sont acceptées comme support illustratif, mais les photographies authentiques sont préférées. Faire apparaître un élément visuel rappelant le soutien de l'UE (drapeau, roll-up, panneau).



Vidéos

Le logo Interreg ALCOTRA doit être clairement visible, de préférence dans les génériques d'ouverture et/ou de fin. Les **sous-titres sont fortement recommandés** pour l'accessibilité, notamment pour les vidéos en ligne, les webinaires enregistrés et les contenus de formation. Les autorisations de droit à l'image sont nécessaires pour les personnes identifiables (RGPD).

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

CHECKLIST DES RÈGLES DE COMMUNICATION

LORSQUE LES BÉNÉFICIAIRES COMMUNIQUENT...

- ☐ Logo Interreg ALCOTRA correct
- ☐ Référence à l'Union européenne
- ☐ Mention du projet
- ☐ Version française et italienne disponible
- ☐ Photographies libres de droits
- ☐ Autorisations d'image obtenues
- ☐ Supports web mis à jour
- ☐ Hashtags et mentions officiels ajoutés
- ☐ Affiche A3 ou support équivalent visible
- ☐ Photo de l'affiche A3 dans son contexte d'exposition (visible du public) disponible
- ☐ Justificatifs de l'affiche A3 et du site internet téléchargés dans Synergie (Documents contractuels)

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



Autorité
ALCOTRA



Justificatifs à conserver
et à déposer dans Synergie

1

Affiche A3 installée

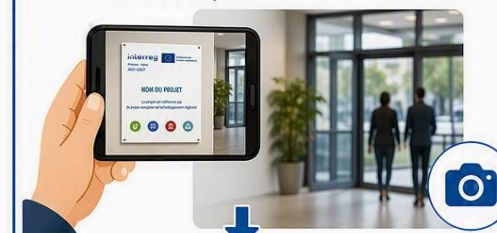
Affiche visible dans un lieu
ouvert ou accessible au public.



2

Prendre une photo de contexte

Photographiez l'affiche dans son
environnement pour montrer qu'elle
est visible du public.



3

Déposer les justificatifs dans Synergie

Téléchargez les justificatifs dans Synergie,
dans la rubrique « Documents contractuels ».

Photo de l'affiche A3
(contexte d'exposition)

Capture d'écran
du site internet



i

À télécharger dans Synergie :

- photo de l'affiche A3 dans son contexte d'exposition
- justificatif de visibilité sur le site internet

Protection des Données & Évaluation de la Communication

Coordination & KPI

La coordination est assurée par le chef de file ou le responsable de la communication désigné. Un plan de communication partagé est fortement recommandé (bien que non obligatoire) pour coordonner les partenaires et harmoniser les messages.

Exemples de KPI à suivre

- Nombre de visites du site internet
- Portée et taux d'engagement sur les réseaux sociaux
- Nombre de participants aux événements
- Nombre d'abonnés à la newsletter
- Nombre d'articles de presse et de téléchargements

❏ Aucun modèle obligatoire n'est prévu pour le rapport final de communication. Une brève évaluation quantitative et qualitative peut être intégrée dans les rapports d'avancement.

RGPD & Données personnelles

- Une politique de confidentialité dédiée est recommandée si le site utilise Google Forms
- Le consentement explicite est nécessaire pour l'inscription à la newsletter
- Les données ne sont conservées que pendant la durée nécessaire aux finalités déclarées
- Le responsable du traitement est responsable des violations et des notifications requises
- Les mentions légales ne nécessitent pas de validation par l'Autorité de gestion

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

Valoriser et mesurer l'impact de votre projet



Valoriser

- Synthèses grand public
- Témoignages
- Vidéos de résultats
- Bibliothèque des livrables ALCOTRA
- Traductions FR/IT



Mesurer

- Visites du site
- Participants aux événements
- Abonnés newsletter
- Engagements réseaux sociaux
- Articles de presse
- Téléchargements de livrables



Message clé

La communication ne s'arrête pas à la diffusion : elle doit démontrer l'impact du projet

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027

JOURNEE DU//GIORNATA DEL 8.10.2026

SÉMINAIRE PASSERELLE

*Pour capitaliser sur les acquis et coconstruire les orientations
sur la période 2028-2034*

AVEC

*Administrations, élus, porteurs de projets, bénéficiaires,
partenaires, conseil des jeunes ALCOTRA*

SEMINARIO PASSERELLA

*Per valorizzare i risultati acquisiti e co-costruire gli
orientamenti per il periodo 2028-2034*

CON

*Amministrazioni, rappresentanti politici, beneficiari,
consiglio dei giovani ALCOTRA*

*Créer un pont entre
2021-2027 et 2028-2034,
bilan, perspectives et
nouveau*

*Creare un ponte tra
2021-2027 e 2028-2034,
bilancio, prospettive
e novità*

Inscriptions ouvertes
Iscrizioni aperte

<https://www.billetweb.fr/region-20261008-dfe-seminaire-passerelle>

 **LYON**

Hôtel de Région - Région Auvergne-Rhône-Alpes
101 Cr Charlemagne, 69002 Lyon

<https://maps.app.goo.gl/3Qwt9bskMs1924jE7>



Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027


www.interreg-alcotra.eu

Interreg



Cofinancé par
l'Union Européenne
Cofinanziato
dall'Unione Europea

France – Italia ALCOTRA



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Autorité de gestion / Autorità di gestione
ALCOTRA 2021-2027